

Next AM Fund
Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable
60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 168. 626
(la « **Société** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT NEXT AM FUND – TENDANCE FINANCE

Le 31 mars 2022

Cher actionnaire,

Conformément aux directives de l'ESMA sur les commissions de performance dans les OPCVM et certains types de FIA publiées le 3 avril 2020 (les « **Directives de l'ESMA** »), le conseil d'administration de la Société vous informe que le prospectus de la Société (le « **prospectus** ») a été mis à jour afin de prendre en compte les exigences des Directives de l'ESMA.

Les paragraphes décrivant la commission de performance dans le prospectus ont été reformulés comme suit :

« En outre, le Gestionnaire d'investissement a le droit de percevoir une commission de performance annuelle égale à :

Classe A : 20 % de la performance, sur la base du « high-water mark »

Classe B : 20 % de la performance supérieure à 5 %, sur la base du « high-water mark »*

Classe C : 20 % de la performance, sur la base du « high-water mark »*

Classe P : Aucune*

** La classe d'action n'est pas enregistrée en France*

On considère qu'il y a une performance de la Valeur nette d'inventaire par action d'une classe du Compartiment si et seulement si il y a une augmentation de la Valeur nette d'inventaire par action de cette classe par rapport à sa Valeur nette d'inventaire de référence au début de la période de calcul qui est la Valeur nette d'inventaire de fin de période la plus élevée jamais enregistrée (« Valeur nette d'inventaire de référence »). La première Valeur nette d'inventaire de référence du Compartiment correspond à la dernière Valeur nette d'inventaire de décembre 2013.

La période de référence pour la performance du fonds s'étend du premier jour de bourse de janvier au dernier jour de bourse de décembre, pour chaque année civile.

Fréquence d'échantillonnage :

La commission de performance est prélevée au profit du Gestionnaire d'investissement chaque année civile. En aucun cas la période de référence du Compartiment ne pourra être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de performance :

Next AM Fund

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 168. 626

(la « Société »)

- Pendant la période de référence :

- Si la Valeur nette d'inventaire du Compartiment est supérieure à la Valeur nette d'inventaire de référence, la part variable de la commission de performance représentera :

Classe A : 20 % de la performance, sur la base du « high-water mark »

Classe B* : 20 % de la performance supérieure à 5 %, sur la base du « high-water mark »

Classe C* : 20 % de la performance, sur la base du « high-water mark »

Classe P* : Aucune

* La classe d'action n'est pas enregistrée en France

Pour chaque année civile, une provision pour commissions de performance sera passée quotidiennement, en fonction de la différence entre la Valeur nette d'inventaire quotidienne du Compartiment et le high-water mark. Cette provision est soit augmentée, soit diminuée, selon chaque calcul quotidien de la Valeur nette d'inventaire, en fonction de son niveau quotidien par rapport à la Valeur nette d'inventaire de référence. Dans le cas où la Valeur nette d'inventaire quotidienne du Compartiment est supérieure au high-water mark, la provision sera augmentée. Si elle est inférieure au high-water mark, la provision sera diminuée. Les reprises des provisions sont plafonnées au niveau des provisions antérieures.

En cas de rachat pendant la période de référence, la quote-part de la provision variable pour commissions de performance correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise au Gestionnaire d'investissement.

La commission de performance sera calculée nette de tous frais, mais sans déduire la commission de performance elle-même.

- À la fin de la période de référence :

- Si la Valeur nette d'inventaire du Compartiment est supérieure à la Valeur nette d'inventaire de référence, la provision variable des commissions de performance au cours de la période de référence est définitivement acquise au Gestionnaire d'investissement.

Si la Valeur nette d'inventaire du Compartiment est inférieure à la Valeur nette d'inventaire de référence, la provision variable des commissions de performance sera égale à zéro (à l'exception des actions acquises par le Gestionnaire d'investissement lors de rachat(s) au cours de la période de référence).

À partir du 31 décembre 2021, la commission de performance ne pourra être réclamée que si la surperformance est supérieure aux sous-performances des cinq années précédentes. Par conséquent, toute sous-performance de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment au cours de la période de référence doit être comblée avant qu'une nouvelle provision pour commissions de performance puisse être passée.

Par exemple :

Période de	Performance			
	Valeur nette d'inventaire	Valeur	Augmentation	Commissions de

Next AM Fund

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 168. 626

(la « Société »)

<i>référence</i>	<i>de référence</i>	<i>nette d'inventaire</i>	<i>de la Valeur nette d'inventaire de référence</i>	<i>performance</i>
<i>J 1 (premier jour de bourse de l'année 1)</i>	100	100	0,000 %	NON
<i>Fin de l'année 1</i>	100	100	0,000 %	NON
<i>Fin de l'année 2</i>	100	105	5,000 %	OUI
<i>Fin de l'année 3</i>	105	100	-4,762 %	NON (prolongation de la période de référence pour 5 années glissantes supplémentaires) (*)
<i>Fin de l'année 4</i>	100	102	2,000 %	NON
<i>Fin de l'année 5</i>	102	103	0,980 %	NON (car la sous-performance de l'année 3 n'a pas été entièrement compensée)
<i>Fin de l'année 6</i>	103	104	0,971 %	NON (car la sous-performance de l'année 3 n'a pas été entièrement compensée)
<i>Fin de l'année 7</i>	104	104	0,000 %	NON (car la sous-performance de l'année 3 n'a pas été entièrement compensée)
<i>Fin de l'année 8</i>	104	106	1,923 %	OUI (car la sous-performance de l'année 3 a été entièrement compensée)

Next AM Fund

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 168. 626

(la « **Société** »)

<i>Fin de l'année 9</i>	<i>106</i>	<i>107</i>	<i>0,943 %</i>	<i>OUI</i>
-------------------------	------------	------------	----------------	------------

Next AM Fund

Société Anonyme - Société d'Investissement à Capital Variable

60, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 168. 626

(la « **Société** »)

() La sous-performance du Compartiment sur la période de référence doit être compensée dans un délai de 5 ans (jusqu'à l'année 8 au maximum) avant que les frais de gestion variables ne deviennent exigibles. »*

Vous noterez également que conformément aux Directives de l'ESMA, la durée de la période de référence de la performance a été fixée à cinq ans. Cela n'a aucun impact sur la manière dont la commission de performance est calculée et modifie uniquement la manière dont celle-ci est facturée.

Toute modification apportée l'est uniquement pour assurer la conformité réglementaire avec les Directives de l'ESMA et n'a pas d'impact sur la manière dont la commission de performance est calculée.

Il est rappelé aux actionnaires qu'en conformité avec le prospectus de la Société : (i) aucune commission de rachat n'est due dans le cas de rachat d'actions et (ii) ils sont autorisés à demander le rachat de leurs actions.

La version mise à jour du prospectus (intégrant notamment les changements ci-dessus) sera disponible au siège de la Société dès qu'elle aura été validée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg.

Avec nos meilleures salutations,

Au nom du Conseil d'administration